

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Les Faits d'ailleurs

FRANCE/GRENOBLE : UN PÈRE MENACE DE DÉCAPITER UN CAMARADE DE SON FILS

UNE situation incroyable et terrifiante, le 7 mars dernier dans la matinée. Un enfant d'une école primaire du quartier Teisseire, à Grenoble (Isère), s'est fait menacer de mort par le père d'un de ses camarades. L'adulte est arrivé devant l'établissement armé d'un couteau et aurait dit à l'enfant : " Je vais te couper la tête ". Il aurait également menacé une maman, présente sur place et qui tentait de s'interposer. Il l'aurait même poursuivie en courant, rapporte France Bleu.

... PARIS : LE SUSPECT DU MEURTRE DE VALENTIN CONDUIT À L'INFIRMERIE PSYCHIATRIQUE

UN nouveau rebondissement. Le suspect mis en garde à vue dans l'enquête sur la mort de Valentin F., le 4 mars à Paris, a été transféré à l'infirmerie psychiatrique. Sa garde à vue a, de fait, été levée, a-t-on appris jeudi passé. L'homme de 24 ans avait été interpellé le 8 mars au matin à Paris. Le parquet de Paris a indiqué à l'AFP qu' " un examen médical (a) conclu à l'incompatibilité de l'état de santé de l'intéressé avec son maintien en garde à vue. "

... DOUBS : UNE FEMME DÉCOUVRE UN CORPS ENCORE EN TRAIN DE BRÛLER

LA scène a dû être particulièrement éprouvante. Une femme qui se promenait en forêt avec son chien, le 9 mars écoulé à Thise (Doubs), est tombée sur un cadavre qui était toujours en combustion. Elle a rapidement appelé les secours, mais ceux-ci n'ont rien pu faire pour la victime, a décrit L'Est républicain. Des gendarmes et des techniciens spécialistes de l'investigation criminelle sont arrivés sur les lieux, afin de procéder aux premières constatations. La zone a été bouclée.

Rassemblés par SCOM

Mandji : la mairie rattrapée par une affaire d'escroquerie

S.M
Mandji/Gabon

LA mairie de Mandji vient d'être mise sous pression par le parquet de la République près le tribunal de première instance de Mouila. À l'origine des déboires judiciaires de l'institution, la plainte d'Antoinette M., 64 ans, qui courait après la régularisation du bornage de son terrain depuis 2016, alors qu'elle s'était acquittée des frais exigés auprès du service de la municipalité en charge de cette prestation.

Une source judiciaire proche du dossier fait savoir que le 8 décembre 2016, Antoinette M. a monté son dossier de bornage et payé 60 000 francs à la comptabilité de la mairie de Mandji, chef-lieu du département de Ndolou. Laquelle devait transférer les éléments constitutifs dudit dossier auprès de la Direction provinciale

de l'Urbanisme et du Cadastre de Mouila. Pour que les travaux de topographie soient ensuite effectués sur le site par la représentation du Cadastre de Fougamou.

Sauf que plusieurs années s'écoulaient, sans qu'aucune équipe n'arrive à Mandji pour borner le terrain de la sexagénaire. Toute chose qui contraind cette dernière à rallier Mouila, pour s'enquérir de la situation. Contre toute attente, elle découvre que son dossier ne se trouve pas dans le circuit de la Direction de l'Urbanisme et du Cadastre du chef-lieu de la province de la Ngounié. Il n'en faut pas plus à Antoinette M. pour se rendre compte qu'elle est victime d'une arnaque ingénieusement montée à la mairie de Mandji, d'où elle était ressortie avec deux reçus.

À la suite de la plainte déposée par la mère de famille au tribunal de première instance de Mouila, la brigade de gendarmerie a reçu un soit-trans-



Un vue partielle de la ville de Mandji.

mis du procureur de la République pour l'ouverture d'une enquête contre les agissements de la mairie de Mandji. Aussi a-t-il été mis en évidence le fait que l'argent avait été perçu par le pool comptabilité qui avait délivré des reçus fantaisistes à la plaignante.

Devant le maître des pour-

suites, les responsables administratifs mis en cause – qui n'ont pas été placés en garde à vue dans le cadre de cette procédure –, ont sollicité un arrangement à l'amiable. Le parquet ayant au passage sommé la mairie de Mandji de borner la parcelle d'Antoinette M. dans les plus brefs délais.

Tchibanga : un faux militaire promettait l'incorporation dans l'armée à ses victimes

MIHINDOU MIHINDOU
Tchibanga/Gabon

ALIAS Learce Youri Madounga Indendi, Gabonais de 24 ans, a été écroué dernièrement à la prison centrale de Tchibanga. Il est poursuivi par le parquet du chef-lieu de la province de la Nyanga pour s'être fait passer pour un militaire, mais aussi pour avoir escroqué et abusé de la confiance de plusieurs personnes.

Une source militaire proche du dossier confie qu'à peine avait-il foulé le sol nyois, en provenance de Libreville, Alias Learce Youri Madounga Indendi s'est installé chez un ami écroué à la maison d'arrêt locale. Mais au lieu de se tenir tranquille, le jeune homme se fait aussitôt passer pour un agent des

Forces de défense nationale (FDN). C'est donc avec ce titre qu'il se présente à une dame à qui il demande de l'argent pour les soins médicaux de son enfant. La créancière ne refuse pas d'aider le faux soldat et exige une garantie de la part de ce dernier. Lequel met une télévision en gage, en contrepartie d'une somme de 25 mille francs. Mais la dame ignore que le poste téléviseur est le fruit d'un vol. Et que le militaire supposé était déjà en train de dépenser son argent dans les débits de boissons en compagnie d'un ami.

En sortant du troquet, Alias Learce Youri Madounga Indendi est interpellé par un vrai agent des FDN, qui croit avoir affaire à un collègue. Mais le faux soldat réussit à tromper la vigilance de l'interlocuteur un peu trop curieux. Ignorant qu'ils allaient



Alias Learce Youri Madounga Indendi : le présumé escroc.

se retrouver quatre jours plus tard. Aussi, la mauvaise maîtrise des codes les plus élémentaires de l'armée attire les soupçons sur lui.

Une enquête rondement menée par les éléments de la Police judiciaire (PJ) a permis de dé-

couvrir que Madounga Indendi aurait aussi perçu de l'argent auprès de certaines personnes, moyennant leur incorporation au sein des FDN. Plusieurs dossiers des victimes ont été retrouvés pendant la fouille du logement qu'il occupait.